

## CTP du 22 octobre 2002

### **Déclaration CGT-INRA à propos du statut des "jeunes chercheurs"**

Accompagnant le projet de budget 2003 de la recherche caractérisé par la suppression de 162 postes de chercheurs titulaires et l'ouverture de 300 bourses post-doctorales, une campagne de presse se développe actuellement pour casser le statut des chercheurs des EPST et promouvoir une "nouvelle gestion" des "jeunes chercheurs". Procédant de cette campagne, M. Michel Caboche et trois de ses collègues ont écrit au Président du Conseil Scientifique de l'INRA prétextant *"un manque d'attractivité des postes ouverts dans les EPST"* pour proposer une réforme du système de recrutement et donc du statut des chercheurs des établissements publics.

Il s'agit, ni plus ni moins que de supprimer le recrutement en CR2 et de repousser l'embauche des chercheurs au niveau CR1 et même, si l'on suit jusqu'au bout la logique préconisée, au niveau DR2.

Il semble d'ailleurs que les "jeunes talents" dont parle M Caboche ne soient pas si jeunes que ça, puisqu'ils auraient *"la possibilité de gérer des crédits utilisables, à leur choix, pour des bourses post-doctorales et/ou du fonctionnement"*, ils auraient ainsi le droit d'embaucher des docteurs es sciences plus jeunes et encore plus précaires qu'eux. Si l'on considère que les "jeunes chercheurs" ont entre 25 et 30 ans lorsqu'ils obtiennent leur thèse, il est clair que les "jeunes" de M Caboche auront, après 2 ou 3 bourses de post-doc, entre 35 et 40 ans, pour prétendre à une embauche en CDD et auront encore à *"faire leurs preuves pendant 5 ou 6 ans"* avant qu'un poste permanent leur soit éventuellement offert...

A la CGT, même si nous considérons que les salaires des chercheurs sont insuffisants et doivent être revalorisés, nous ne voyons pas en quoi le statut de chercheur titulaire (*"la garantie de l'emploi à vie"*) serait une entrave à l'embauche de chercheurs talentueux, prêts à compléter leur formation dans des laboratoires "de pointe" étrangers ou non. Il n'est pour nous en convaincre que l'exemple même de M Caboche qui, alors qu'il était "jeune" chercheur titulaire, a pu séjourner et travailler dans de tels laboratoires, sans nuire pour autant à sa carrière à l'INRA, au contraire.

Ce parcours du chercheur précaire (*"tenure track"*) prôné par M Caboche s'accompagnerait d'une remise en cause des règles de gestion des fonds des établissements publics qui pourrait aller si l'on en croit les déclarations du Directeur Général de l'INSERM (voir *La Recherche*, septembre 2002) jusqu'à la "contractualisation" d'un tiers du salaire des chercheurs fonctionnaires. Les 2/3 de la rémunération des chercheurs resterait assurée par l'état, le tiers restant serait approvisionné par les contrats et disparaîtrait dès lors que les programmes de recherche ne correspondraient plus aux orientations contractuelles de l'établissement employeur c'est-à-dire aux projets de ses "partenaires"...

Face à ces projets et à cette campagne scandaleuse, nous demandons à la Direction Générale de l'INRA, et nous sommes encouragés en ce sens par le fait que le Président du Conseil Scientifique n'a pas jugé bon de mettre la proposition de M Caboche à l'ordre du jour du CS, d'affirmer avec solennité qu'il n'est pas question de mettre en cause le statut et l'embauche de chargés de recherche de 2<sup>ème</sup> classe titulaires ni de souscrire à des projets de contractualisation de la rémunération des personnels.